

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 85 (1934)  
**Heft:** 12

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

forestière dans ce domaine. Il devrait, écrit-il, être partagé entre les deux stations de recherches, actuellement existantes, d'Alger et de Rabat. Il exigera, comme toute entreprise de cette sorte, un personnel, des crédits et du temps, et vaudra dans la mesure où les autorités dirigeantes consentiront à les accorder.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

**Agenda forestier et de l'industrie du bois 1935.** Publié par la Société vaudoise de sylviculture, avec la collaboration de l'Association forestière vaudoise. Ed. : R. Freudweiler-Spiro, à Lausanne. Prix : 2,75 fr.

Nous avons à nouveau le plaisir, grâce à la célérité de l'éditeur, de pouvoir, avant la fin de l'an, recommander à nos lecteurs l'acquisition de l'Agenda forestier, qui en est déjà — il vaut la peine de le noter — à sa 28<sup>me</sup> année. Aujourd'hui, quel forestier romand voudrait-il s'en passer ?

Comme dans l'édition de 1934, c'est le chap. V qui a subi les plus notables modifications. L'an dernier, il y était question de « la crise du bois » qui, hélas, n'a pas pris dès lors une tournure plus favorable. Dans le présent agenda, on trouve une copieuse documentation sur deux des associations qui s'évertuent le mieux à lutter contre la carence survenue dans l'emploi des bois à brûler et de travail : « l'Association suisse d'économie forestière » et l'Union suisse en faveur du bois « Lignum ». — Ce sont, enfin, quelques considérations bien actuelles et opportunes sur « la gazéification du bois », question traitée avec tous les développements désirables, dans ce cahier, par celui de nos forestiers qui la connaît le mieux et qui, avec le plus beau zèle, en a fait l'objet de longues et patientes recherches. Ce chapitre s'achève par les réflexions suivantes : « Tous les pays ont intérêt à ce que leur économie forestière soit saine; pour cela il faut consommer et produire du bois. Si le bois de feu ne se consomme plus, c'est l'arrêt forcé de la culture forestière, pour le plus grand dam de l'économie générale, puisque la forêt suisse donne des revenus importants aux caisses publiques. Encourager et vulgariser les emplois du bois gazéifié paraît être le meilleur moyen de résoudre la crise du bois de feu, ou tout au moins de diminuer son acuité. » On ne saurait mieux dire.

Au chap. VI, nous avons été un peu surpris de lire encore le nom de M. W. von Sury, comme adjoint administratif à l'inspection fédérale des forêts. En effet, M. v. Sury a pris sa retraite à fin 1932, avec remerciements pour les services rendus à la Confédération durant 50 ans. A p. 120, enfin, qu'il nous soit permis de faire deux rectifications : les présidents des sections cantonales pour la protection de la Nature à Genève et Vaud sont, en réalité, MM. le D<sup>r</sup> Revilliod et le D<sup>r</sup> Bornand.

Le chap. VIII (*bibliographie forestière*) a été complété de façon très heureuse. Si l'on compare avec l'Agenda 1934, on y enregistre pas moins de 25 titres nouveaux. C'est très méritoire, de la part de la rédaction, de veiller

à ce que cette liste d'ouvrages soit à jour et au complet. Mais on a quelque peine à comprendre pourquoi la « Dendrologie forestière », de R. Hickel, soit la description botanique des essences forestières, figure sous « aménagement » et non pas à « botanique forestière ». Confusion qu'il y aura lieu de faire disparaître.

Abstraction faite de ces quelques confusions, d'importance toute secondaire et faciles à corriger dans la prochaine édition, l'Agenda 1935 fait la meilleure impression; il est imprimé sur de bon papier et aussi en caractères d'une lecture facile. En vérité, auteurs et éditeur se sont donné beaucoup de peine et ont fait de leur mieux pour satisfaire leurs lecteurs. Ces derniers ne manqueront pas, très nombreux, de leur témoigner leur reconnaissance.

H. Badoux.

**Erkki. K. Cajander. Untersuchungen über die Entwicklung der Kulturfichtenbestände in Süd-Finnland.** Tiré à part des « Communicationes instituti forestalis fenniae », 1933. — Une brochure in-8° de 101 pages, avec 18 graphiques et illustrations dans le texte et un résumé en langue allemande. Helsingfors, 1934.

L'auteur de cette étude, sur le développement des peuplements artificiels d'épicéa dans le sud de la Finlande, est le savant sylviculteur bien connu M. *Cajander*, dont il a été question souvent, les années dernières, dans ce journal. C'est lui qui a été l'instigateur de la magnifique rénovation, dont la sylviculture finlandaise peut à juste titre s'enorgueillir.

L'auteur commence par établir que les peuplements forestiers créés par voie artificielle, en Finlande, sont de date très récente. Vers 1924, leur étendue totale ne dépassait pas 20.000 ha (surface boisée totale : 25 millions d'hectares !). Dès lors, pour différentes raisons, leur importance a beaucoup progressé. M. *Cajander* admet qu'il s'en crée aujourd'hui environ 10.000 ha par an.

Ceci étant, l'auteur a estimé qu'il convenait d'étudier les expériences faites dans ces massifs, de création artificielle, et de tirer les conclusions qui semblent en découler. Et d'établir aussi des comparaisons avec ceux issus de régénération naturelle. Il décrit le matériel auquel il a recouru et les méthodes employées pour la détermination du volume sur pied, de l'accroissement, etc.

Voici quelques-unes des conclusions auxquelles il a abouti :

- 1° La production en matière est plus forte dans les peuplements artificiels que dans ceux de l'autre catégorie.
- 2° Il semble en être de même, en ce qui a trait à la qualité des bois de râperie.
- 3° Lors de la plantation, il semblerait que, pour l'épicéa, l'écartement entre les plants le plus favorable est de 1,5—2,0 m.
- 4° Jusqu'ici, les plantations d'épicéa, dans le sud de la Finlande, n'ont souffert que dans une faible mesure des dégâts causés par les insectes et les champignons, ou la neige. Par contre, les gels tardifs sont fort à redouter, ce contre quoi on lutte en recourant à la plantation sous l'abri d'essences protectrices (bouleau, aune, etc.).

Ces quelques constatations montrent que l'utilisation de l'épicéa, dans la sylve finlandaise, a lieu dans des conditions qui diffèrent assez sensiblement de celles avec lesquelles le sylviculteur suisse doit compter. *H. B.*

**Usages commerciaux suisses pour le bois**, convenus entre l'Association suisse d'économie forestière et la Société suisse pour l'industrie du bois. Edités par la Bourse suisse du commerce, Zurich, 1934. 27 p. Prix : 1,50 fr.

La publication ci-dessus mentionnée contient, dans la première partie, les règles d'après lesquelles, à l'avenir, l'Association suisse d'économie forestière, lors de ses ventes, fera le mesurage et le classement du bois, des feuillus et des résineux. Il est exactement défini ce qu'on entend par bois de tige, bois de feu et bois de pâte et comment il faut les classer. On a ainsi porté remède à la confusion qui a régné jusqu'ici dans le mesurage et le classement des bois. L'économie forestière et l'industrie suisse du bois ont créé, par cette convention, ainsi que pour le commerce des bois suisses, la base de relations commerciales réglées et sans malentendus.

La deuxième partie du recueil contient les usages pour le commerce du bois en Suisse, relatifs à la conclusion de contrats, aux défauts et aux suites de l'inexécution de ceux-ci, ainsi qu'à la procédure arbitrale. Des litiges résultant de ces usages sont à trancher par le tribunal arbitral de la Bourse suisse du commerce; le règlement du tribunal arbitral et la liste officielle des arbitres se trouvent aussi indiqués dans ce recueil. Ces «usages commerciaux suisses pour le bois» sont indispensables aux propriétaires suisses de forêts, aux administrations forestières, aux négociants et industriels s'occupant du bois.

*A. Poskin. Le chêne pédonculé et le chêne rouvre. Leur culture en Belgique.* — Un vol grand in-8°, de 283 p., avec 54 figures dans le texte. Edit.: Jules Duculot, à Gembloux. 1934.

Ce livre doit son origine au fait suivant. M. le Ministre de l'agriculture de la Belgique avait livré à l'examen du Conseil supérieur des forêts ce texte de problème :

« Le chêne, l'essence indigène la plus précieuse, est trop peu cultivé en Belgique. M. le Ministre prie le Conseil supérieur des forêts de rechercher l'importance de nos réserves en chêne et d'indiquer aux propriétaires des forêts belges les conditions dans lesquelles la culture de cette essence est avantageuse et doit être poursuivie. »

Les termes de ce problème ne manquent pas d'analogie avec ceux de celui qu'ont dû envisager les forestiers suisses du Plateau, vers 1920, et qui avait provoqué le voyage d'études dit « du chêne », organisé par l'Inspection fédérale des forêts. Il est intéressant de noter que, dans les deux pays, on a ressenti vivement le besoin de veiller à une augmentation de la production du bois de chêne.

Le Conseil supérieur des forêts belges nomma une commission spéciale de 5 membres, à l'effet d'examiner la question. M. le professeur *A. Poskin* fut désigné comme rapporteur. Et, en 1932, le rapport de la commission

parut dans le « Bulletin de la Société forestière de Belgique », sous ce titre : « La culture du chêne en Belgique. » Le présent travail est un complément et un agrandissement de ce dernier, au point de vue dendrologique et sylvicole.

Une fort intéressante préface, de l'érudit forestier qu'est M. le comte *Goblet d'Alviella*, fait ressortir l'importance du problème en Belgique, où le chêne a de tout temps occupé une place prépondérante dans la forêt, mais dont la production est loin de suffire aux besoins.

L'étude de M. Poskin est divisée en trois parties : I. *Le chêne pédonculé, le chêne rouvre*. II. *La production des plants et le boisement*. III. *Le traitement des peuplements de chêne en Belgique* (7 régions).

Encore que l'auteur s'en tienne essentiellement aux conditions spéciales de la forêt belge, il ne manque pas, en cours de route, d'aborder divers côtés généraux de la question, ce qu'il peut d'autant mieux que de nombreux voyages d'étude, dans plusieurs pays, l'ont abondamment documenté. C'est ainsi qu'il examine la question, actuelle partout, de l'influence de la provenance des graines sur la réussite et la production des chênaies. A vrai dire, il doit reconnaître que les expériences à ce sujet sont trop récentes et peu nombreuses pour pouvoir déjà en tirer des conclusions définitives. Ce n'est que trop vrai. Tout au plus est-il permis de dire pour l'instant, d'une façon générale, « que la provenance la meilleure est celle de la région même ».

Nous étions impatient d'entendre l'avis d'un auteur aussi compétent au sujet de la *futaie claire*, dont il est difficile de savoir exactement ce qu'il faut entendre par là, et quels sont les avantages de ce mode de traitement. Voici ce qu'il écrit à son sujet : « Il apparaît comme certain, d'après ce que nous voyons dans nos forêts, que la futaie claire améliore notablement la production du bois d'œuvre en tant que quantité et qualité. Mais il nous est impossible, jusqu'à présent, d'apprécier si le repeuplement naturel du chêne y est plus facile que dans les taillis sous futaie se trouvant en même situation et traités, comme elle, à la révolution d'environ 15 ans. »

Dans un chapitre intitulé « la futaie d'âges multiples », l'auteur émet des considérations intéressantes sur la futaie de chêne « d'allure jardinée ». S'en tenant simplement à la question des dénominations à admettre pour les nouveaux modes de traitement qui ont été proposés récemment, il écrit : « Ce sont ces deux termes „jardinage par groupes“ et „méthode des coupes progressives par groupes“ que nous adopterons, en attendant que des dénominations classiques soient admises pour désigner les modes de traitement des forêts de n'importe quelle essence dont la forme est comprise entre la futaie jardinée et la futaie régulière. » Et il conclut en admettant que les deux modes de traitement sus-indiqués sont recommandables et réalisables en Belgique.

Tous ceux que la question si actuelle de l'augmentation de la culture du chêne intéresse liront avec le plus grand profit l'instructive étude de M. Poskin, d'autant qu'elle est rédigée dans une langue très claire.

H. Badoux.